RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/MEP/2023-01 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective

Montreuil, le 4 avril 2023

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du 7 février 2023 portant organigramme et organisation générale des services de l'Établissement,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine Michel, coordinatrice en charge du programme d'études, en matière financière, pour :

- tous les actes nécessaires à la réalisation du programme d'études et d'information économique de l'établissement pris sur le budget national, en l'absence du directeur et du chef de service concerné par l'étude visée, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes d'intervention relevant des études lui étant directement confiées par le directeur, dans la limite de 150 000 €.

ARTICLE 2 : Service « Analyse économique des filières » (SAEF)

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile Guillot, cheffe du service « Analyse économique des filières », pour tous les actes relevant des attributions du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Gisèle Guicheteau, cheffe de la délégation nationale de Volx, pour tous les actes relevant des attributions de cette structure et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions de cette structure pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant de ses attributions pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de cette délégation nationale pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Florian Angevin, chef de l'unité « Filières spécialisées », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc Zribi, chef de l'unité « Grains et sucre », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Paul Le Bideau, adjoint au chef de l'unité « Grains et sucre », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès Olry-Chiffoleau, cheffe de l'unité « Pêche et aquaculture », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- les actes relatifs au fonctionnement de l'unité « Pêche et aquaculture » pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Florian Giraud, chef de l'unité «Élevage», pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

ARTICLE 3 - Service « Analyses et fonctions transversales ou multifilières » (SAFTM)

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick Aigrain, chef du service « Analyses et fonctions transversales ou multifilières », pour tous les actes relevant de l'activité du service et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service, pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service et du réseau des nouvelles du marché pris sur le budget national, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie Lecocq, cheffe de l'unité « Système d'information économique », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Dominique Brulé, cheffe de l'unité « Documentation », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie Wepierre, cheffe de l'unité « Évaluation », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise Brugière cheffe de la mission « Prospective », pour tous les actes relevant de l'activité de la mission et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la mission pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la mission pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Aurore Payen, cheffe de l'unité « Bioéconomie et analyse transversale », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien Djaout, chef de l'unité « Prix et consommation », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du réseau des nouvelles de marché pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

ARTICLE 4 : Mission « Observatoire de la formation des prix et des marges » (OFPM)

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric Douel, secrétaire général de l'OFPM pour tous les actes relevant de l'activité de la mission et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'observatoire pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'observatoire pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

ARTICLE 5

La présente décision remplace la décision n° FranceAgriMer/MEP/2022-01 du 24 février 2022 modifiée.

La Directrice générale,

Christine Avelin